

## COMMUNIQUE DE PRESSE Nº92

Romans, le 4 mai 2023

## Interventions de la Prévention routière

Organisées par la Prévention routière, en partenariat avec l'Education nationale et la Ville de Romans, ces interventions, qui se tiennent sur une dizaine de jours, s'adressent à des élèves de CM1-CM2; elles sont animées par Emmanuel Chaffard-Kowa, policier municipal, moniteur d'éducation routière et intervenant départemental de sécurité routière.

Entre le 24 avril et le 15 mai, ce sont ainsi près de 520 enfants des classes de CM1-CM2 de Romans (de 20 à 26 élèves par classe), qui vont être ou ont été sensibilisés. Ils sont issus des écoles Jean-Rostand, Jean-Monin, Saint-Exupéry, Jacquemart, Lucie-et-Raymond-Aubrac, Langevin, Saint-Just, Les Arnauds, La Pierrotte et Notre-Dame des Champs.

La Ville prend en charge le transport des élèves (1188 €) et met à disposition du personnel communal ainsi que la piste d'éducation routière et du matériel. Elle a également accordé une subvention de 3500 €, dans le cadre du Contrat de ville à l'AEREP (Associations des Ecoles des Réseaux d'Education Prioritaire) pour le renouvellement du matériel vélo (18 vélos et 18 casques achetés).

Cette action, qui se tient sur le site de l'école Saint-Exupéry, se déroule en deux temps :

Une information théorique en salle à partir d'un document vidéo projeté « Mobili Pass », suivi d'un test.

## Une mise en pratique avec :

- La réalisation d'un parcours à vélo (avec mise à disposition de casques + vélos) sur une piste d'initiation à la circulation à vélo, tracée sur le plateau sportif de l'école, avec présence de nombreux panneaux de signalisation lestés;
- La mise en place d'ateliers maniabilité à proximité de la piste d'initiation (vélos + casques + gilets fluos mis à disposition).



Cette action trouve sa place dans la mesure « Savoir rouler à vélo », annoncée dans le cadre du <u>comité interministériel de sécurité routière 2018</u> (mesure 10 – accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité) et du <u>Plan vélo et mobilités actives</u> (mesure 4 – développement d'une culture vélo).

Cette mesure consiste à favoriser l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. La généralisation du dispositif permet aux jeunes, entrant au collège, de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière, afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour leur entrée au collège.

Cette action, proposée aux élèves, doit s'inscrire, par ailleurs, dans une séquence d'apprentissage, initiée et mise en œuvre dans un projet de classe liant les programmes d'enseignement moral et civique / l'engagement : agir individuellement et collectivement et les programme d'EPS / adapter ses déplacements à différents types d'environnement.

Ce mardi 3 mai, étaient notamment présents: 25 élèves d'une classe de CM1-CM2 de l'école Jacquemart et leur enseignante Mme DUCHEMIN; Mme Edwige ARNAUD, adjointe au maire de Romans déléguée à l'Education, à la Famille, à la Jeunesse et à la Prévention; M. Ludovic DEROUX, directeur de l'école Saint-Exupéry, coordinateur de l'action; Mme Françoise BARBE, présidente de l'AEREP (Association des Ecoles du REP); M. Romain ARNAUD, directeur Education Famille pour la Ville; M. Emmanuel CHAFFARD-KOWA, policier municipal, moniteur d'éducation routière et inspecteur départemental de sécurité routière et M. Gilles PARIS, du commissariat de Romans.



Petit brief avant s'élancer sur la piste d'éducation routière de l'école Saint-Exupéry